

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le lundi 18 novembre 2019 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

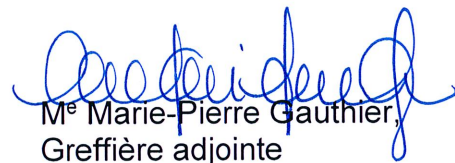
Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

2405, chemin de la Pointe-Drummond

Demande déposée le 7 octobre 2019 pour Mme Denise Gaudet Gagnon concernant le lot 4 226 142, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 2405, chemin de la Pointe-Drummond.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre pour l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée, la construction d'une passerelle à 15 mètres de la ligne des hautes eaux, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit une distance minimale de 25 mètres.

Donné à Magog, le 23 octobre 2019.


M^{re} Marie-Pierre Gauthier
Greffière adjointe